

## Règlement Intérieur

### 2024

Pôle Education Jeunesse et Sports

#### L'équipe d'animation :

M Florian MARCO, Directeur, Me Coralie CAVALLI, Animatrice  
Me Edwige VOICHOT et Me Adélaïde RANGAN, Animatrices vacances

#### Horaires d'ouverture et responsabilité :

##### **A l'accueil de jeunes**

En période scolaire Les mercredis, de 13h30 à 17h00

En période de vacances scolaires **Voir le programme**

En parallèle du programme, le centre est ouvert en accueil libre, sans inscription préalable, aux heures d'ouverture (le mercredi, de 13h30 à 17h00). Le but étant de permettre aux jeunes de venir au centre pour discuter, monter des projets, se retrouver entre amis...

Après la fermeture du centre, votre enfant n'est plus sous la responsabilité de la Ville. Si votre enfant doit être accompagné pour quitter le centre, l'accompagnateur doit être présent à la fermeture du centre. Dans le cas contraire, nous vous contacterons dans un premier temps, et si nous n'arrivons pas à vous joindre, celui-ci pourra partir seul.

#### Modalités d'inscription :

L'inscription du jeune doit s'effectuer avec le responsable légal ou seul mais pas par le biais d'une autre personne, au centre de loisirs.

**L'inscription est prise en compte dès réception du paiement de la cotisation et du dossier administratif complet :**

- **Fiche de renseignements**
- **Assurance scolaire/extrascolaire ou de responsabilité civile**
- **Fiche sanitaire (copie du carnet de santé-pages de vaccination)**
- **Photo d'identité**
- **Règlement intérieur signé.**
- **Dernier Avis d'imposition et attestation de paiement CAF**

Documents qui peuvent être demandés lors des inscriptions de séjours ou des activités :

Carte vitale, autorisation de sortie du territoire, carte d'identité, savoir-nager, attestation de non contre pratique d'une activité sportive....

Pour des raisons de sécurité et de prévention, aucun nouvel inscrit ne pourra partir sur un séjour sans avoir fait au préalable plusieurs activités sur la structure. Ceci dans un souci de sécurité et de bien-être pour le jeune.

#### La tarification :

**A partir de janvier 2024, des tarifs modulés sont établis pour les activités et les séjours. Ils seront calculés en fonction du revenu fiscal de référence et sur présentation l'attestation de paiement CAF (tarifs revus chaque année).**

Pour connaître votre tarif, vous pouvez vous présenter au Service Jeunesse et Sports ou au Centre Ados munis de votre avis d'imposition et de votre relevé d'allocations familiales. En cas de non présentation des revenus, le tarif maximum sera appliqué.

Une réduction de 50% est appliquée sur présentation de la carte d'adhérent de l'Espace Mosaïque de Saint-Claude. Le Centre Aventure Ados est partenaire de la carte avantage jeune, une réduction de 5 € est possible sur une activité ou l'adhésion.

#### Coordonnées :

Accueil de loisirs municipal Aventure Ados  
Espace Bavoux Lançon – 24, rue Rosset  
39200 SAINT-CLAUDE  
Tél. 03 84 45 63 77  
Portable : 06 07 98 03 65  
Mail : centre.ados@mairie-saint-claude.fr

Le cumul des deux réductions ne peut s'effectuer.

Un supplément est demandé aux familles, pour les sorties exceptionnelles. **L'inscription à une sortie ou à un camp est validée après réception du paiement et de l'autorisation parentale. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir respecter le délai d'inscription.**

Toute personne inscrite à une activité et absente le jour de l'activité, sans avoir prévenu, ne sera pas remboursée.

Lors des sorties en cas de retard, nous attendrons 10 minutes. Une fois les 10 minutes passées, nous partirons. Dans ce cas la sortie sera facturée.

- Paiement en deux fois possible :

En cas de difficulté, une facilité de paiement peut être envisagée uniquement sur les séjours. (Par chèques : établis lors de l'inscription)

- Réduction suite au forfait chantier :

Une nouvelle formule concernant les chantiers jeunes est mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les jeunes pourront cumuler par demi-jours ou journées complètes des heures chantiers. **Le jeune devra effectuer 25 heures pour obtenir 90 € de réduction sur un séjour de son choix sur l'année 2024.** (Un seul sur l'année).

#### **Modification du programme :**

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme :

- Si les conditions météorologiques ne sont pas propices au bon déroulement de l'activité
- Pour répondre à une demande (dans la limite de nos moyens)
- Pour un nombre insuffisant d'inscrits.

Concernant l'annulation d'une sortie, un avoir correspondant à la somme engagée sera transféré sur une prochaine sortie ou remboursée sur demande par RIB.

#### **Informations relatives à votre enfant :**

Pour un meilleur accueil de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir nous informer des difficultés de votre enfant tant au niveau social (enfant suivi par un éducateur...) que médical (allergie, asthme...). Toute information restera confidentielle.

## **Le comportement**

### **À destination de l'adolescent**

Vos devoirs
-------------

Les relations :

- Dire « *Bonjour* », en arrivant au centre et « *Au revoir* », en repartant.
- S'inscrire sur le registre de présences en arrivant et repartant de la structure en notant les heures et en ajoutant sa signature.
- « *Merci* » et « *S'il vous plaît* », quand la situation le nécessite.
- Pas de langage grossier.
- Respecter les autres et ces animateurs
- Mesurer l'intensité de sa voix : parler au lieu de crier, pour communiquer.
- Aucune forme de moquerie n'est tolérée.
- Éteindre son portable en activité.
- Être à l'heure
- Prévenir de son absence

### L'hygiène :

- Nettoyer la salle d'activité après chaque goûter.
- Se laver les mains avant de manger et après avoir été aux toilettes.

### Les locaux et matériels :

- Ne pas oublier de tirer la chasse d'eau après chaque utilisation.
- Prendre soin du matériel mis à votre disposition.
- Fermer les portes derrière soi.
- Éteindre les lumières.
- Ne pas courir dans les escaliers.
- Pas de vélo dans la cour, le vélo est uniquement un moyen de locomotion pour venir au centre.
- Vérifier le matériel après chaque utilisation afin que tous les éléments du jeu soient bien rangés.
- Toute dégradation entraîne une réparation du groupe, matérielle ou financière.

### Les interdits :

- La violence physique ou morale.
- Les propos racistes ou dégradants.
- L'alcool, le tabac et les substances illicites.
- Le vol.
- Le port d'armes blanches (couteau, cutter) ou à feu.

### **Vos droits**

Un jeune peut venir avec des affaires personnelles (MP3, téléphone portable, etc.) mais nous ne l'encourageons pas à le faire et déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les jeunes partent seuls du centre après la fermeture sauf si les parents nous précisent qu'ils souhaitent récupérer leur enfant, auquel cas l'accompagnateur devra être présent à la sortie du centre.

Vous avez le droit de donner votre avis sur le choix des activités.

Vous avez le choix de venir pour la journée ou la demi-journée, en fonction des activités proposées ou le temps désiré en accueil libre.

Vous avez le droit de vous exprimer, lors des « réunions-bilans ».

Les jeunes ont la possibilité de rester au centre ados pour prendre leur repas du midi (fournis par les parents)

### **Les sanctions**

3 étapes face à un comportement inacceptable :

- Le dialogue avec le jeune + un avertissement oral ou écrit
- Au bout de 3 avertissements, nous annulons la participation du jeune à une activité et **aucun remboursement ne sera effectué. L'équipe d'animation doit prévenir les parents pour envisager un rendez-vous afin de trouver une solution.**
- Si le jeune persiste, un rapport sera rédigé par le Directeur de la structure pour envisager une exclusion temporaire ou définitive du centre. Cette décision sera prise en concertation avec les responsables du service Education Jeunesse et Sport.

**Un règlement spécifique pour chaque séjour peut être établi, il devra être signé par le responsable légal et le jeune.**

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :